

## SEANCE DU 20 MAI 2022

### **OBJET : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LA STRUCTURATION DES FINANCEMENTS DU PROJET DE CENTRE D'HEBERGEMENT INCLUSIF.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune travaille depuis plusieurs mois sur un projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancien collège pour le transformer en centre d'hébergement inclusif, balnéothérapie et sports santé.

Compte tenu de l'ampleur du budget (proche des 5 M€) et de sa complexité, il est nécessaire de structurer les différentes sources de financement émanant des différents partenaires tels que l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que celui des fonds européens issus de partenariats transfrontaliers par l'intermédiaire du POCTEFA.

C'est pourquoi il propose au Conseil de solliciter l'assistance du cabinet G.A.P. S.L. de Cizur Menor (Navarre), représenté par M. Ruben AGUADO SANCHEZ, qui a présenté une offre d'assistance technique pour un montant TTC de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ❖ **ACCEPTE** l'offre du cabinet G.A.P. S.L. de Cizur Menor (Navarre),
- ❖ **AUTORISE** le maire à signer tout document afférant à cette décision.

### **OBJET : FORET COMMUNALE – VOTE DE L'ETAT D'ASSIETTE 2022.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D.2022.02.22.17 portant vote de l'état d'assiette de la forêt communale pour 2022. Sur la demande de l'Office National des Forêts, il propose d'apporter une précision quant au mode de vente possible pour chaque parcelle concernée.

Où le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après ;

<b>Parcelle</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Proposition ONF</b>	<b>Mode de commercialisation</b>
29_i	7.17	Inscription	Vente en bois façonné
47_i	6.31	Inscription	Vente en bois façonné
48_i	5.63	Inscription	Vente en bois façonné
49_i	3.75	Inscription	Vente en bois façonné
50_i	2.04	Ajout	Vente en bois façonné
53_i	29.21	Ajout	Vente en bois façonné
58_i	7.2	Ajout	Vente en bois façonné
59_i	13.224	Ajout	Vente en bois façonné
60_i	10.38	Ajout	Vente en bois façonné

- ❖ **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.
- ❖ **CHARGE** le Maire de signer tous documents afférents.

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE DU PRIMAIRE.**

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 février 2022 actant le principe de l'application de la tarification sociale de la cantine, compensée par l'aide financière de l'Etat à raison de 3 € par repas facturé 1 € ou moins.

Ces tarifs entreront en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2022.

M. le Maire présente la grille de tarifs proposée par la commission enfance jeunesse, comportant 3 tranches basées sur le critère du Quotient Familial.

Où le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **DÉCIDE** d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2022 les tarifs suivants pour la cantine scolaire du primaire :

<b>Quotient familial</b>	<b>Prix du repas entrant dans les forfaits</b>	<b>Prix du repas exceptionnel</b>
<b>0 - 900</b>	<b>1 €</b>	<b>3.75 €</b>
<b>901 - 1500</b>	<b>2.50 €</b>	
<b>1501 et au-delà</b>	<b>3 €</b>	

- ❖ **CHARGE** M. le Maire d'accomplir les démarches pour demander la subvention de l'Etat, et notamment de signer la convention triennale.